

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2022



CONSEIL MUNICIPAL
03 FÉVRIER 2022



PREAMBULE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est un exercice réglementaire prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours. (Décret n°2016-841 du 24/06/2016). Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, il doit être mis à la disposition du public à la mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (Décret n°2016-841 du 24/06/2016).

Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une collectivité qui constitue, pour les élus, l'occasion d'exprimer les grandes orientations relatives à l'élaboration du prochain budget et des budgets des années futures.

Le Rapport d'Orientation qui vous est présenté permet de restituer les orientations budgétaires de la commune de Volvic à la lumière d'un contexte national donné et des mesures législatives votées pour 2022.

Tout d'abord, il conviendra d'analyser le contexte général encore incertain dans lequel les collectivités évolueront en 2022 (I) puis à l'appui des données relatives à la commune de Volvic (II) de définir les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif de 2022 (III).

SOMMAIRE

I.L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF POUR 2022	Page 4
A. Le contexte national	
B. La Loi de finances 2022	
C. Le contexte communautaire	
D. La mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57	
II.SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ	Page 9
A. Rappel sur la présentation du budget	
B. L'exécution budgétaire prévisionnelle 2021	
C. La section de fonctionnement (Présentation par chapitre)	
D. La section d'investissement (Présentation par chapitre)	
E. L'évolution de la capacité d'autofinancement	
F. L'état de la dette	
III.LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022	Page 31
IV.CONCLUSION – OUVERTURE DU DÉBAT	Page 33

I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET LEGISLATIF POUR 2022

A. LE CONTEXTE NATIONAL

*Source : Rapport de la Cour des Comptes et note de conjoncture de la Banque Postale

La poursuite de la crise sanitaire en 2021 a conduit l'Etat à prolonger ses mesures de soutien aux collectivités locales dans une perspective de relance de l'économie.

Alors que l'économie nationale a été profondément affectée par la crise sanitaire en 2020, entraînant une dégradation sensible des comptes publics, l'année 2021 s'est présentée comme une période de transition.

D'une part, la crise sanitaire se poursuit, entraînant la mise en place de restrictions locales puis un troisième confinement national du 3 avril au 2 mai, suivi d'une levée progressive des contraintes sanitaires.

D'autre part, après un rebond limité du PIB au premier semestre, au troisième trimestre 2021, le PIB a progressé de + 3,0 %, revenant à son niveau d'avant crise (- 0,1 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019). L'acquis de croissance à la fin du troisième trimestre 2021 s'établit à + 6,6 %, soit une progression supérieure au scénario de projet de loi de finances pour 2022.

L'emploi dépasse d'ailleurs déjà le niveau de fin 2019, ce qui se traduit par un taux de chômage comparable à son niveau d'avant crise (8 % au 2^{ème} trimestre 2021). Au cours des derniers mois, l'inflation a accéléré. Au-delà d'aspects techniques (notamment un effet de base sur les prix de l'énergie), les contraintes d'offre auxquelles ont fait face certains secteurs ont joué. La hausse des prix à la consommation est toutefois restée limitée en France (1,9 % sur un an en août). Avec le rattrapage de l'activité, le soutien monétaire procuré par les banques centrales pourrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement des obligations Assimilables du Trésor 10 ans est resté négatif jusqu'à mi-septembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

Dans le même temps, la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité locale au 1^{er} janvier 2021, associée à celle relative aux impôts économiques locaux, ont modifié en profondeur la répartition des recettes fiscales des collectivités territoriales.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la suppression de la taxe d'habitation et du dégrèvement correspondant se traduit par un profond remaniement du panier fiscal des collectivités, les communes ne conservant plus que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En compensation de la perte de Taxe d'Habitation, les communes perçoivent à compter de 2021 l'ex-part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES (DÉCEMBRE 2021) :

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,8	- 8,0	6,7	3,6	2,2	1,4
IPCH	1,3	0,5	2,1	2,5	1,5	1,6
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	1,8	1,7	1,7
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	11,7	2,4	4,4	3,5
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,6	6,1	2,2	1,0
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,7	0,6	1,3	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,0	7,9	7,8	7,7

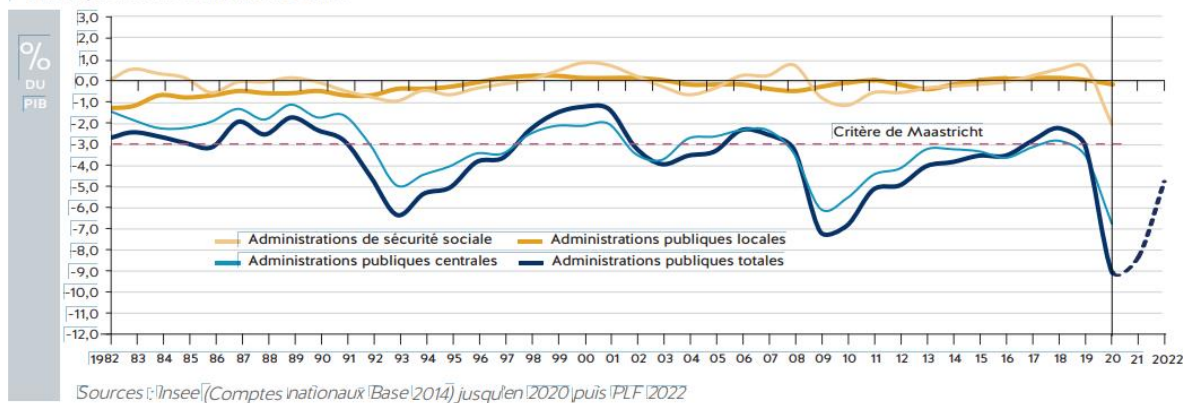
Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.
Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 29 octobre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

SITUATION DES FINANCES LOCALES PAR RAPPORT AUX FINANCES PUBLIQUES:

FINANCES PUBLIQUES

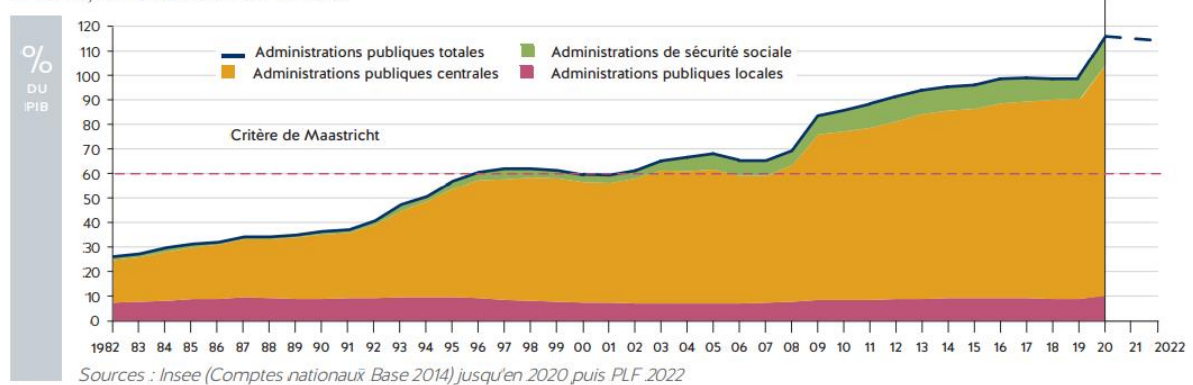
LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LES MONTANTS TERRITORIALISÉS DU PLAN FRANCE RELANCE

Le 3 septembre 2020, le Gouvernement a présenté France Relance, son plan pour l'économie doté de 100 milliards d'euros, dont 35 milliards pour la transition énergétique, 34 pour la compétitivité des entreprises et 36 pour la cohésion sociale et territoriale. Dans un dossier de presse de mai 2021, le Gouvernement a annoncé dans ce cadre, un soutien inédit aux collectivités locales de 10,5 milliards d'euros, évoquant ainsi une territorialisation de la relance.

Ces montants sont répartis comme suit :

- 4,2 milliards d'euros pour compenser les pertes de recettes (clause de sauvegarde du bloc communal, avances aux départements en matière de DMTO ou soutien aux autorités organisatrices de la mobilité par exemple) ;
- 3,7 milliards d'euros pour des mesures sectorielles (réhabilitation de friches, développement des mobilités, accélération de la transition numérique...);
- 2,5 milliards d'euros pour les investissements du quotidien, dont :
 - . 950 millions de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle (transition écologique, résilience sanitaire et préservation du patrimoine),
 - . 950 millions pour la rénovation énergétique des bâtiments des communes, intercommunalités et départements,
 - . 600 millions pour la dotation régionale d'investissement (DRI) au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics et des mobilités.

Il est à noter que ces montants sont des évaluations réalisées à un moment donné, sur la base de prévisions d'évolutions des recettes par exemple, et qu'ils font l'objet d'ajustements par la suite sur la base des recettes réellement encaissées. C'est le cas notamment du mécanisme de compensation des pertes de recettes (cf. encadré sur la clause de sauvegarde page 13). De même, les dotations d'investissement peuvent être alimentées par de nouveaux financements mais également par la réutilisation de programmes déjà existants. Il n'est donc pas toujours aisé d'estimer la portée exacte de ces mesures dans les comptes pour les exercices 2021 ou 2022.

Le niveau d'investissement pour le bloc communal au titre de 2022 :

D'après les résultats d'une étude réalisée en partenariat avec la Fédération Nationale des Travaux Publics, il ressort que 44 % des collectivités locales interrogées estiment que leurs investissements seront stables en 2022. L'exercice 2022 cumule en effet l'impact du Plan de relance avec des travaux démarrés dès 2021 mais également les inquiétudes des élus concernant la sécurisation des marges de manœuvre financières des collectivités, leurs ressources comme leurs dépenses étant soumises à de nouvelles contraintes. La fiscalité « ménage » constituée essentiellement de la Taxe Foncière sur les Propriété Bâties (TFPB) bénéficierait d'une revalorisation des bases supérieure à celle de 2021 en raison du retour de l'inflation, mais le recours au levier fiscal, qui ne s'appuie dorénavant que sur les propriétaires, resterait probablement très mesuré pour les communes.

B. LA LOI DE FINANCES 2022

Les principales dispositions de la loi de finances 2022

La loi de finances 2022 a été publiée au Journal officiel du 31 décembre 2021.

Les dispositions relatives aux finances locales dans la loi de finances 2022 s'inscrivent dans un contexte de redressement de la situation financière des collectivités, soutenu par la reprise de la croissance. Le gouvernement estime que cette amélioration devrait favoriser l'investissement local, celui-ci pouvant retrouver dès cette année « le niveau historiquement élevé de 2019 ».

Il sera noté que la loi de finances 2022 entend faire une pause dans les réformes fiscales. Après la suppression de la taxe d'habitation, la réforme de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux n'est plus à l'ordre du jour.

Les mesures intéressant les collectivités locales

Dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement local, les enveloppes de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont abondés respectivement de 1,046 milliards d'Euros et de 350 millions d'Euros notamment pour soutenir les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmenteront chacune de 95 millions d'Euros. Il faudra noter que ces hausses sont financées par les collectivités elles-mêmes, la croissance de la DSR et de la DSU n'étant permise que par l'écrêtement de la dotation forfaitaire d'une majorité de communes et de la dotation de compensation de l'ensemble des intercommunalités.

À périmètre constant, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,8 milliards d'Euros et les concours financiers progressent au total de +525 millions d'Euros par rapport à la loi de finances 2021, notamment à la faveur de la compensation des dernières réformes de la fiscalité locale.

La dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité s'élève désormais à 20 millions d'Euros. Le plan de relance consacra 4 millions d'Euros à la rénovation énergétique dont 1 million d'Euros au bloc communal.

C. LE CONTEXTE COMMUNAUTAIRE – RIOM, LIMAGNES & VOLCANS

**Source : Rapport d'Orientation Budgétaire Riom, Limagne et Volcans*

Dans le cadre de son ROB, RLV a, ainsi, déterminé les orientations budgétaires pour 2022 :

- Renforcer son rôle moteur en termes d'attractivité économique (Renforcement des dispositifs d'intervention pour accompagner les entreprises et les commerces, investissement au cœur du territoire pour diversifier les offres aux acteurs économiques, réaffirmation de son soutien au commerce de proximité),
- Définir une stratégie de relance du secteur touristique sur le moyen/long terme pour retrouver un bon niveau d'activité en poursuivant les efforts pour renforcer le positionnement du territoire (Transformation écologique du tourisme, Intégrer l'innovation et le numérique au cœur de la reprise du secteur...),
- Renforcer les engagements de RLV en faveur du développement durable et de la transition écologique (Signature avec l'ADEME d'un contrat « chaleur renouvelable »,

élaboration de l'atlas de la biodiversité, création d'une Maison de la Nature et de l'Environnement, ...),

- Poursuivre des opérations significatives engagées en termes d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines,
- Développer l'offre nouvelle de logements en accompagnant les bailleurs sociaux dans leurs programmes sur le territoire,
- Poursuivre les efforts entrepris en faveur des familles de la communauté des gens du voyage,
- Poursuivre les actions en faveur de la mobilité (Projet de construction d'un dépôt de bus, renforcement des dessertes existantes en matière de transport scolaire, mise en œuvre du schéma directeur cyclable communautaire...),
- Finaliser le PLUI, dématérialisation des autorisations d'urbanisme,
- Poursuivre l'engagement en matière de prévention et d'accompagnement, aux côtés des publics vulnérables, qu'il s'agisse des personnes âgées ou plus jeunes,
- Poursuivre le soutien à la Petite Enfance (Premier budget de RLV) : Entrée en service du multi-accueil de Riom,
- Mise en œuvre des Assises de la Culture,
- Extension du pas de tir du Centre Régional du Tir à l'Arc,
- Travaux de Rénovation de la piscine Béatrice Hess.

Au vu des impacts de la crise sanitaire, du ralentissement de l'activité économique, de la suppression de la Taxe d'Habitation et de réduction de l'assiette des impôts de production pour les établissements industriels, RLV mène une réflexion sur l'élaboration d'un pacte fiscal et financier entre RLV et ses communes membres. Il pourrait permettre de déterminer l'ensemble des outils, notamment financiers, à mettre à la disposition des collectivités pour mieux répartir les charges et les recettes sur le territoire. Un cabinet a été choisi pour accompagner la collectivité dans l'élaboration de ce document, le cabinet KLOPFER-CMK, et notre commune a tenu à faire partie du Comité pilotage qui va suivre les opérations de diagnostic et d'élaboration.

D. LA MISE EN ŒUVRE DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Dans le prolongement de la loi NOTRe du 7 août 2015, des travaux ont été conduits par la Direction Générale des Finances Publiques et la Direction Générale des Collectivités Locales en partenariat avec les associations d'élus pour favoriser la généralisation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et le déploiement du compte financier unique.

Au 1^{er} janvier 2024, l'instruction budgétaire et comptable M57 sera généralisée pour toutes les catégories de collectivités.

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente et la plus avancée en termes de qualité comptable. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités territoriales, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Les élus de la commune de Volvic ont décidé d'anticiper ce changement de nomenclature avec une mise en œuvre prévue au 1^{er} janvier 2023.

Du passage à la M57, découle l'évolution vers le Compte Financier Unique qui est l'un des composants de la mutation des finances du secteur public local. Il impose une totale dématérialisation et une automatisation des processus et des contrôles. Le Compte Financier Unique a pour objectif de remplacer le Compte Administratif et le Compte de Gestion en un document unique.

II. SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA COLLECTIVITÉ

A. RAPPEL SUR LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'Assemblée Délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié et/ou complété en cours d'exécution par l'Assemblée Délibérante (Budget supplémentaire, Décisions modificatives).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes doivent égaler les dépenses.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune. Par exemple, en dépenses : les dépenses de personnel, les charges de fonctionnement retracées au chapitre 011 (achats de prestations de services, fournitures scolaires, dépenses d'électricité, frais de télécommunications...), les autres produits de gestion courante (subventions aux associations...), les frais financiers (intérêts des emprunts), les amortissements et les provisions. En recettes, les produits locaux (recettes perçues des usagers : cantine, prestations jeunesse, spectacles, concessions de cimetières, droits de stationnement...), les recettes fiscales provenant des impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxes foncières, surtaxe des eaux minérales), les dotations de l'Etat telles que la Dotation Globale de Fonctionnement et les participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au

remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra le cas échéant de financer des investissements.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux et/ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine telles que :

- les dépenses relatives aux capitaux empruntés, aux acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux,
- les recettes destinées au financement des dépenses d'investissement telles que les subventions, les emprunts, le FCTVA, les taxes d'aménagement...

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (Construction d'un nouvel équipement, achat de terrains...), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions d'équipement qui couvriront une partie des dépenses,
- En recourant à l'emprunt,
- En ayant recours à l'autofinancement.

Il conviendra de noter que les données chiffrées 2021 présentent un caractère prévisionnel compte tenu que l'exercice comptable n'est pas clos à la date de rédaction du ROB.

B. EXECUTION BUDGÉTAIRE PRÉVISIONNELLE 2021

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	6 591 306,83 €	7 892 904,43 €
	Section d'investissement	3 910 707,93 €	3 593 875,79 €
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement		2 493 870,75 €
	Report en section d'investissement	342 405,84 €	
Total (Réalisation + report)		10 844 420,60 €	13 980 650,97 €
Restes à réaliser à reporter en n+1	Report en section de fonctionnement		
	Report en section d'investissement	1 815 177,37 €	1 593 065,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	6 591 306,83 €	10 386 775,18 €
	Section d'investissement	6 068 291,14 €	5 186 940,79 €
	Total cumulé	12 659 597,97 €	15 573 715,97 €

C. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (PRESENTATION PAR CHAPITRE)

1. LES RECETTES :

Libellé	BP + DM + VC 2021	CA prévisionnel 2021
013 - Atténuation de charges	50 000,00 €	42 700,59 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	413 800,00 €	464 510,42 €
73 - Impôts et taxes	6 155 856,00 €	5 924 463,84 €
74 - Dotations et participations	559 400,00 €	1 207 673,38 €
75 - Autres produits de gestion courante	197 900,00 €	232 613,18 €
Total des recettes de gestion courante	7 376 956,00 €	7 871 961,41 €
77 - Produits exceptionnels	4 000,00 €	13 773,80 €
78 - Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	235 000,00 €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 615 956,00 €	7 885 735,21 €
042 - Opérations d'ordre de transfert en sections	7 170,00 €	7 169,22 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	7 170,00 €	7 169,22 €
Résultat reporté 2020	2 493 870,75 €	
Total des recettes	10 116 996,75 €	7 892 904,43 €

Légende :

- BP : Budget primitif
- DM : Décision modificative
- VC : Virement de crédits
- CA : Compte administratif

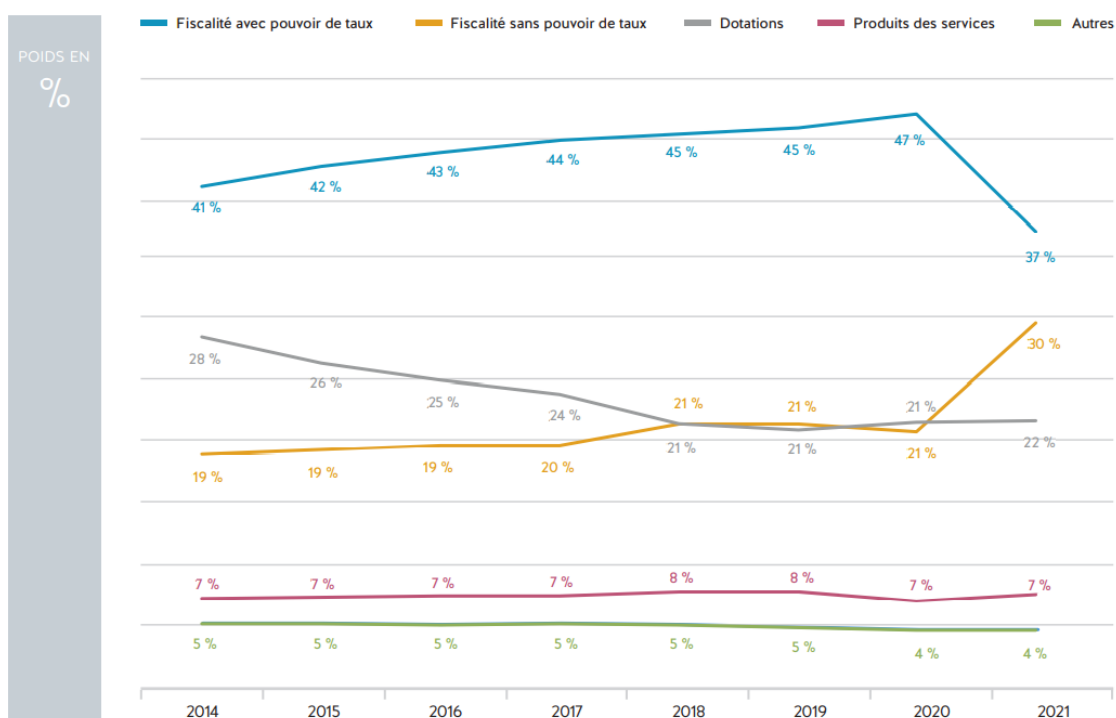
Le taux de l'exécution budgétaire en recettes réelles s'élève à 104%.

A ce stade de l'exécution budgétaire, les encaissements sont conformes aux prévisions au titre de 2021 à l'exception du chapitre 74 « Dotations et participations » qui présente un réalisé nettement supérieur à ces dernières en raison du versement de l'allocation compensatrice d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Le montant perçu au titre de 2021 s'élève à 957 449€.

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

DÉCOMPOSITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

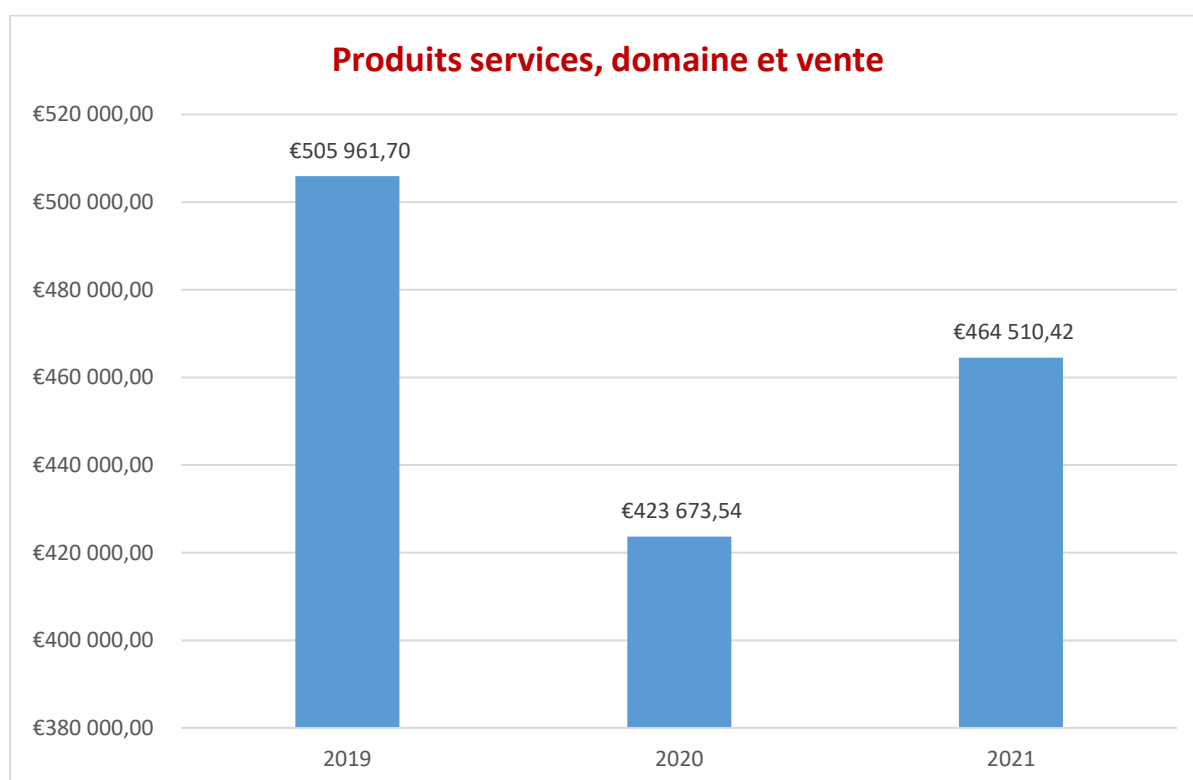
© La Banque Postale Collectivités Locales



CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

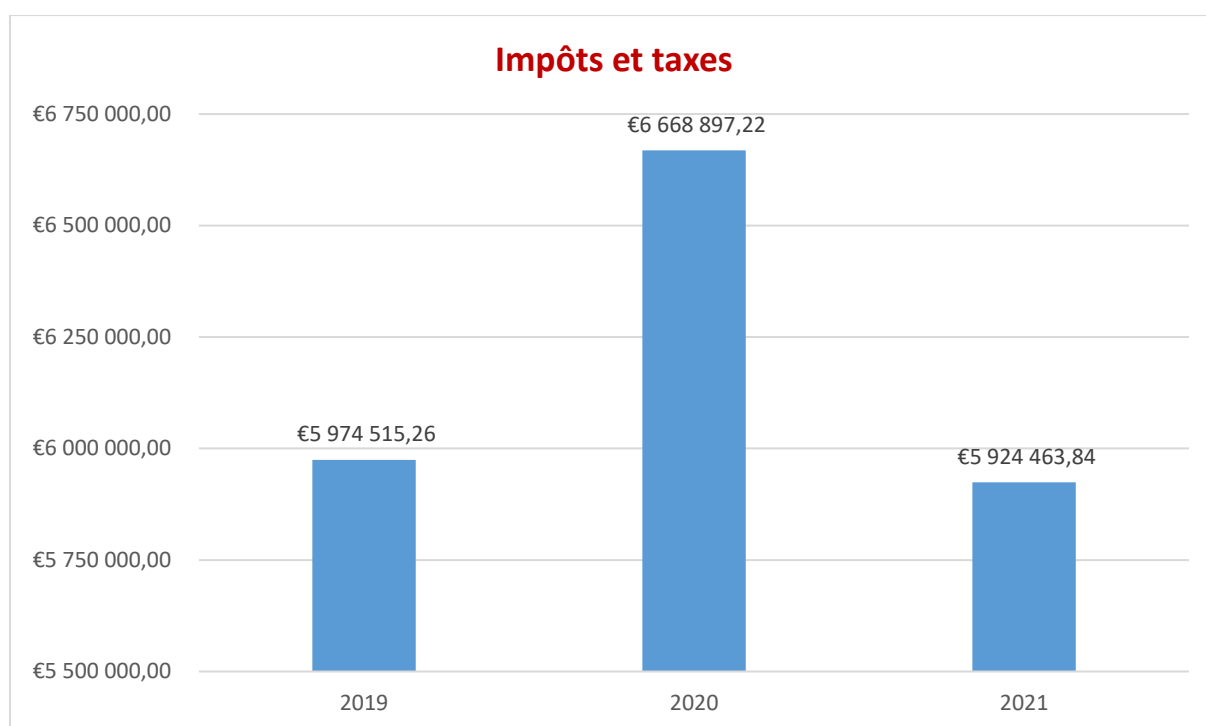
Les produits de services sont constitués de l'ensemble des recettes en lien avec la facturation des services communaux (restauration scolaire, garderie, ALSH). Sont également concernées les recettes issues de la compétence culturelle (Musée, La Source, Ecole Municipale de Musique de Volvic) et de la Redevance d'Occupation du Domaine public (RODP).

Compte tenu du contexte sanitaire encore incertain, le budget 2022 présentera un scénario prudent avec un niveau de recettes équivalent à 2021.



En 2020 et lors du premier semestre 2021, l'arrêt de certains services aura impacté de manière significative les recettes de la collectivité.

CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES



Le chapitre 73 retrace les recettes en lien avec la surtaxe des eaux minérales, la Dotation de Solidarité Communautaire, l'attribution de compensation, la taxe sur les pylônes électriques, les droits de mutation, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et les Taxes Foncières et d'Habitation.

Répartition des recettes perçues au titre de 2021 en € :

Taxes foncières et d'habitation	Attribution de compensation	DSC	FNGIR	Surtaxe sur les eaux minérales	Autres (Taxe sur les pylônes, droits de mutation, autres taxes diverses)
797 751,00 €	889 984,00 €	135 778,00 €	83 894,00 €	3 863 107,00 €	153 949,84 €

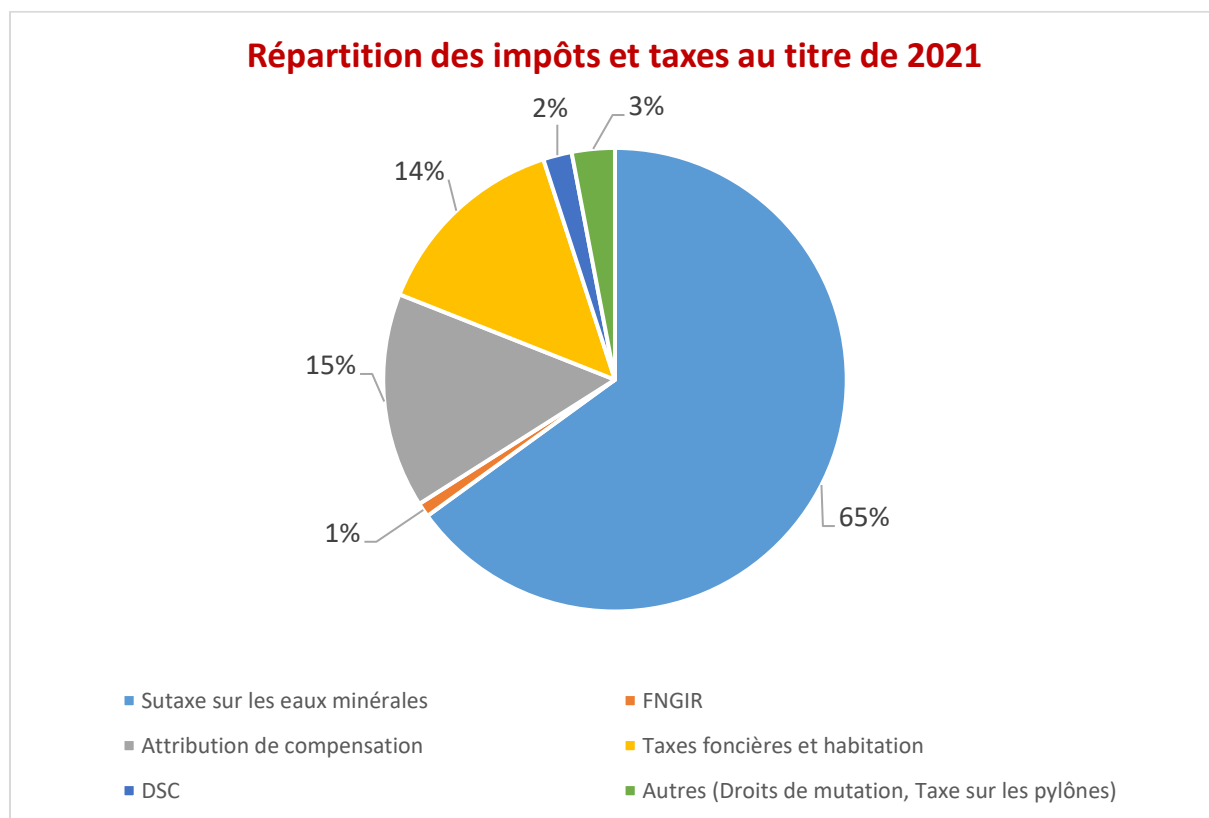
Dans un contexte de crise sanitaire et économique et grâce à une maîtrise budgétaire, aucune augmentation des taux d'imposition n'est envisagée pour 2022.

A l'appui des éléments servant de base au versement des avances en matière d'impôts locaux jusqu'en juin prochain, à savoir les produits définitifs de 2021, le montant des recettes à l'article 73 111 s'élèvera à minima à 795 658€. Il sera noté qu'une revalorisation des valeurs locatives

cadastrales est estimée à hauteur de 3,4% au titre de 2022, les recettes d'impôts locaux devraient, donc, être en hausse même à taux constants.

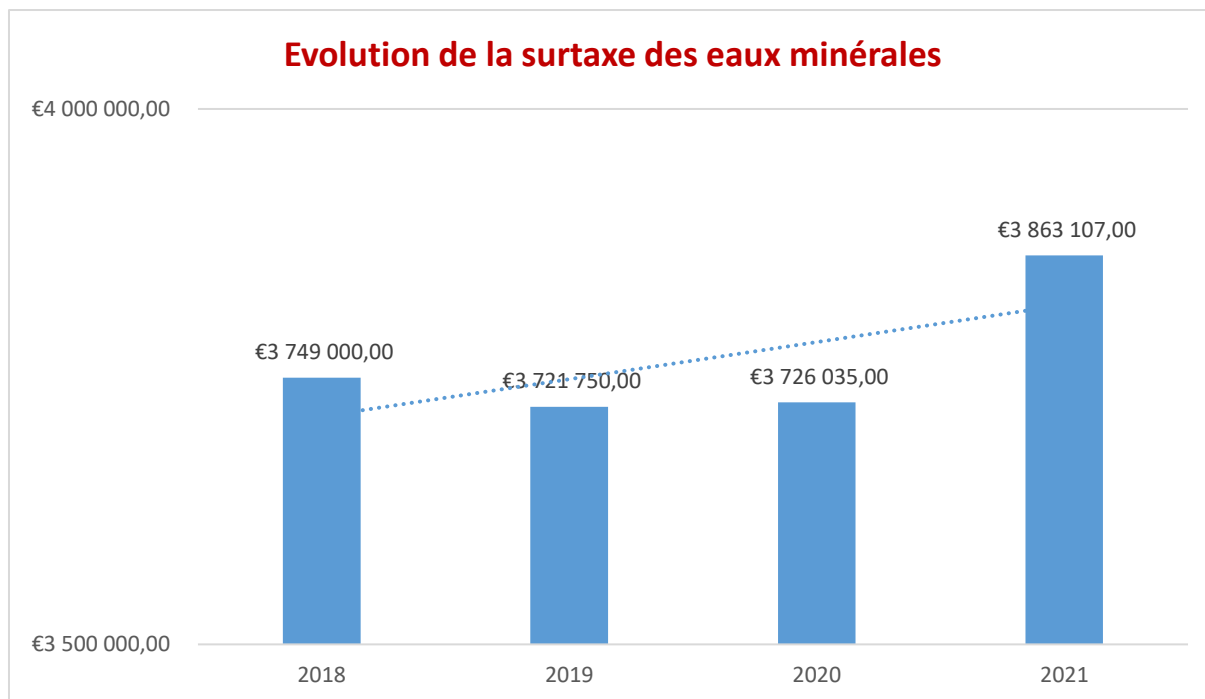
Le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources sera équivalent à 2021 soit 83 894,00 €.

Le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire sera équivalent à 2021 soit 135 778,00 € (sur la base des montants perçus entre 2019 et 2021).



Le montant de la surtaxe des eaux minérales a augmenté de 3,67% entre 2020 et 2021. Ce niveau de recettes est, à nouveau, en progression après une phase de stabilisation.

A l'appui des fortes variations à la baisse des années antérieures et par mesure de précaution, le montant de la surtaxe sur les eaux minérales sera estimé à hauteur de 3 500 000,00 € au titre de 2022.



CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre retrace l'allocation compensatrice d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Dotation de compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, la dotation pour les titres sécurisés, les subventions et participations de fonctionnement versées à la commune (Etat, Région, Département, CAF...).

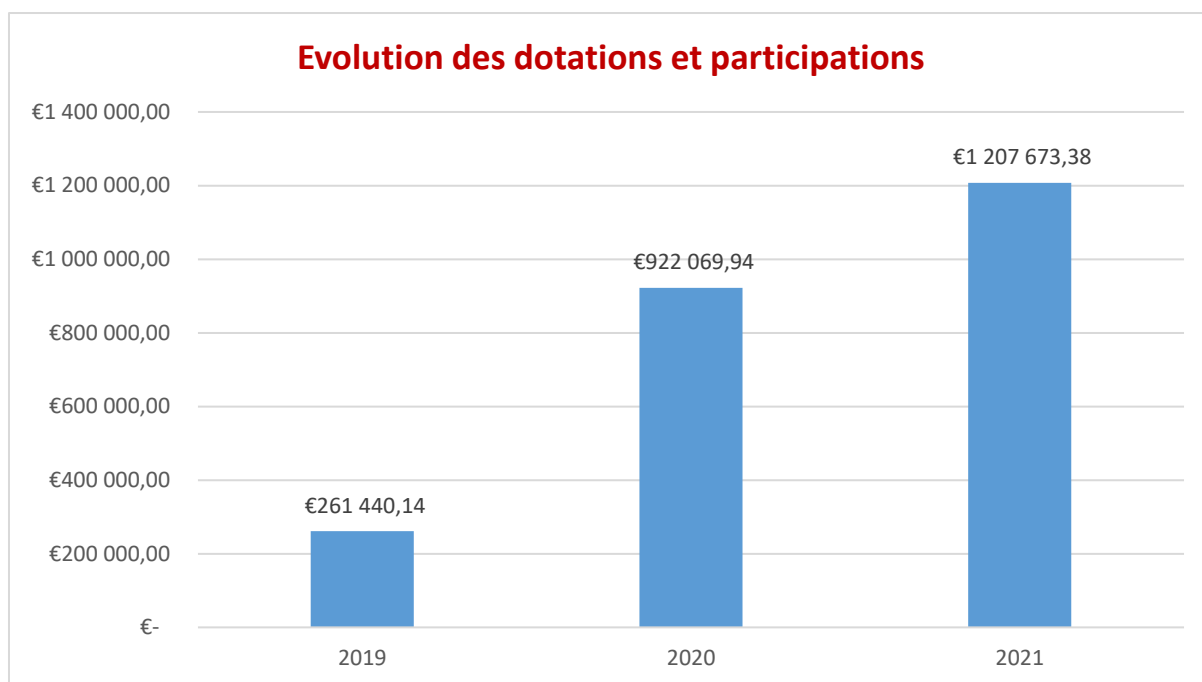
Les subventions de fonctionnement notifiées sont majoritairement liées aux partenariats et conventions conclues avec les partenaires publics et privés de la commune dans le cadre de l'action culturelle (Saison culturelle, pratique musicale, marché de Noël), de France Services, du service ALSH, de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et de la dotation liée aux titres sécurisés.

En l'état actuel des éléments connus, le budget 2022 prévoira un montant équivalent à 2021 soit environ 180 000€.

Le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle s'élèvera à 37 209€.

Quant au montant de l'allocation compensatrice d'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, il est composé pour sa quasi-totalité de la compensation de l'abattement de 50% appliqué à partir de 2021 aux établissements industriels.

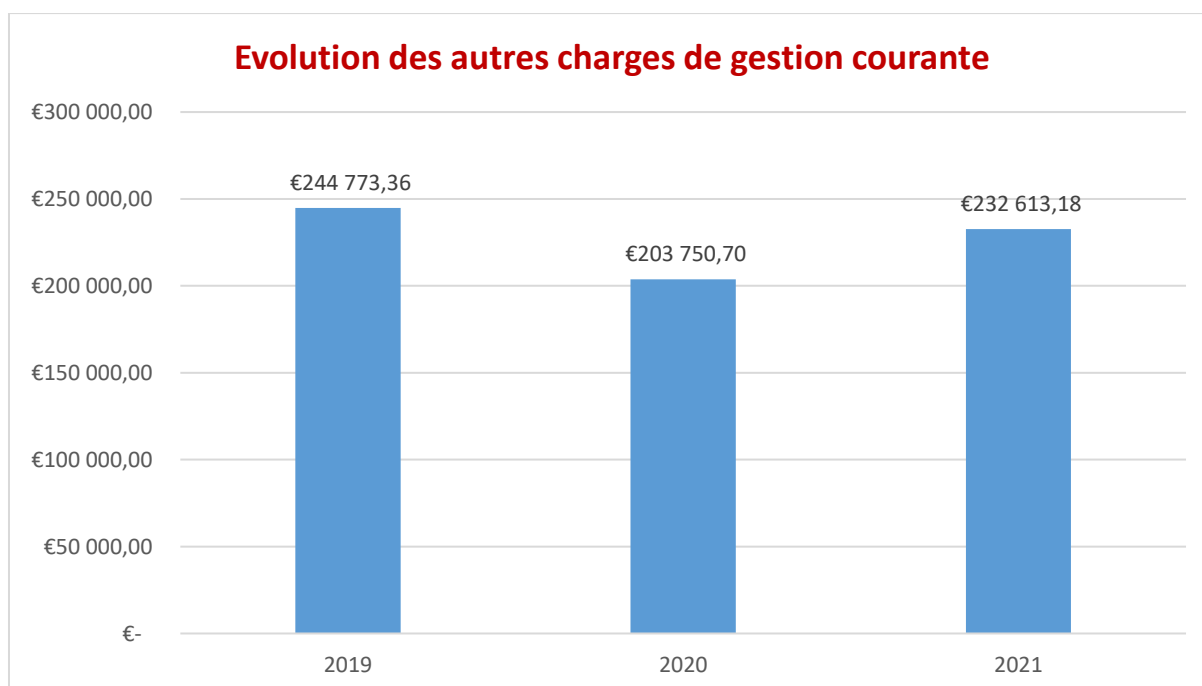
Cet abattement étant reconduit sans limite de durée à ce jour, ce montant devrait, donc, être assez stable, à bases constantes pour 2022.



CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Il s'agit des revenus tirés du patrimoine privé de la commune. Les recettes sont majoritairement issues des locations de logements et/ou de locaux (Gendarmerie, La Poste, Volvic Organic Resort...) et des locations de salles communales.

Le budget 2022 présentera un montant équivalent à 2021, ces recettes, ne devant, en principe, peu ou pas varier.



2. LES DEPENSES

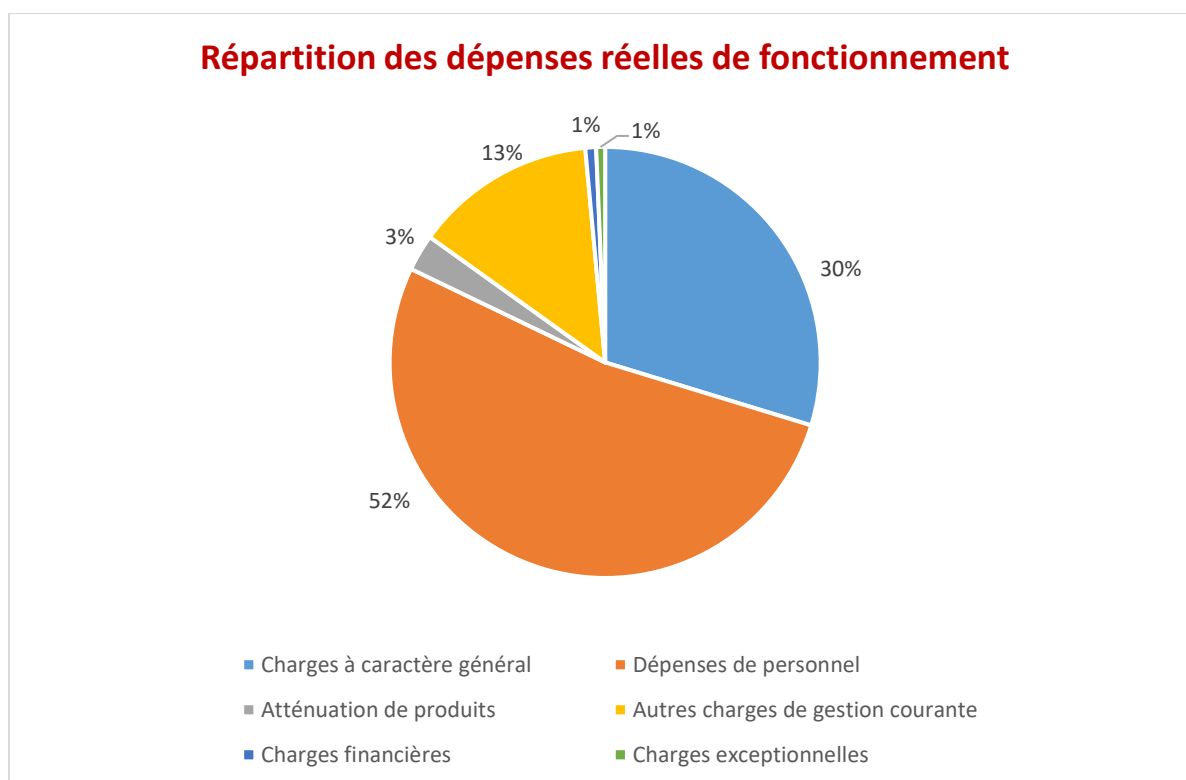
Libellé	BP + DM + VC 2021	CA prévisionnel 2021
011 - Charges à caractère général	2 251 192,00 €	1 851 068,18 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	3 557 275,00 €	3 265 175,66 €
014 - Atténuation de produits	164 462,00 €	170 469,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	961 000,00 €	849 663,91 €
Total des dépenses de gestion courante	6 933 929,00 €	6 136 376,75 €
66 - Charges financières	50 707,94 €	50 444,52 €
67 - Charges exceptionnelles	305 310,20 €	42 158,09 €
022 - Dépenses imprévues	29 154,61 €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 319 101,75 €	6 228 979,36 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 435 538,00 €	- €
042 - Opérations ordre transfert entre sections	362 357,00 €	362 327,47 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	2 797 895,00 €	362 327,47 €
Total des dépenses	10 116 996,75 €	6 591 306,83 €

Légende :

- BP : Budget primitif
- DM : Décision modificative
- VC : Virement de crédits
- CA : Compte administratif

Le taux de l'exécution budgétaire en dépenses réelles s'élève à 86%.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

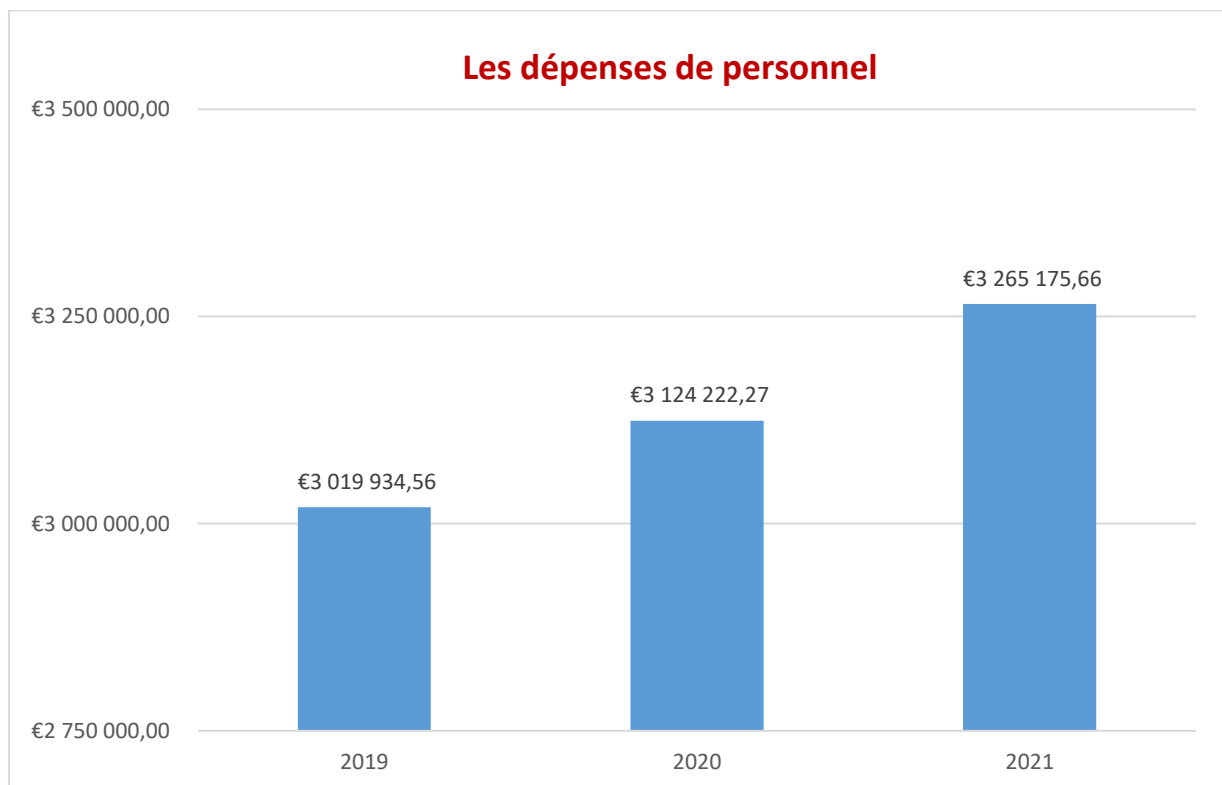


- Les charges à caractère général représentent 30% des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les dépenses de personnel représentent 52% des dépenses réelles de fonctionnement.

LES DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

Le chapitre 012 retrace les rémunérations du personnel titulaire et non titulaire (Rémunération + primes), les cotisations sociales, les cotisations retraite, les cotisations du Centre de Gestion et Centre National de la Fonction Publique Territoriale, la médecine du travail et la cotisation relative à l'assurance statutaire.

Les dépenses relatives au personnel devraient présenter une augmentation maîtrisée étant précisé que certaines créations de poste n'ont impacté que partiellement le budget 2021. L'exercice 2022 restera impacté par le contexte sanitaire notamment au service Education-Enfance-Jeunesse et intégrera la mise en œuvre de la réforme « RIFSEEP » du régime indemnitaire des agents.



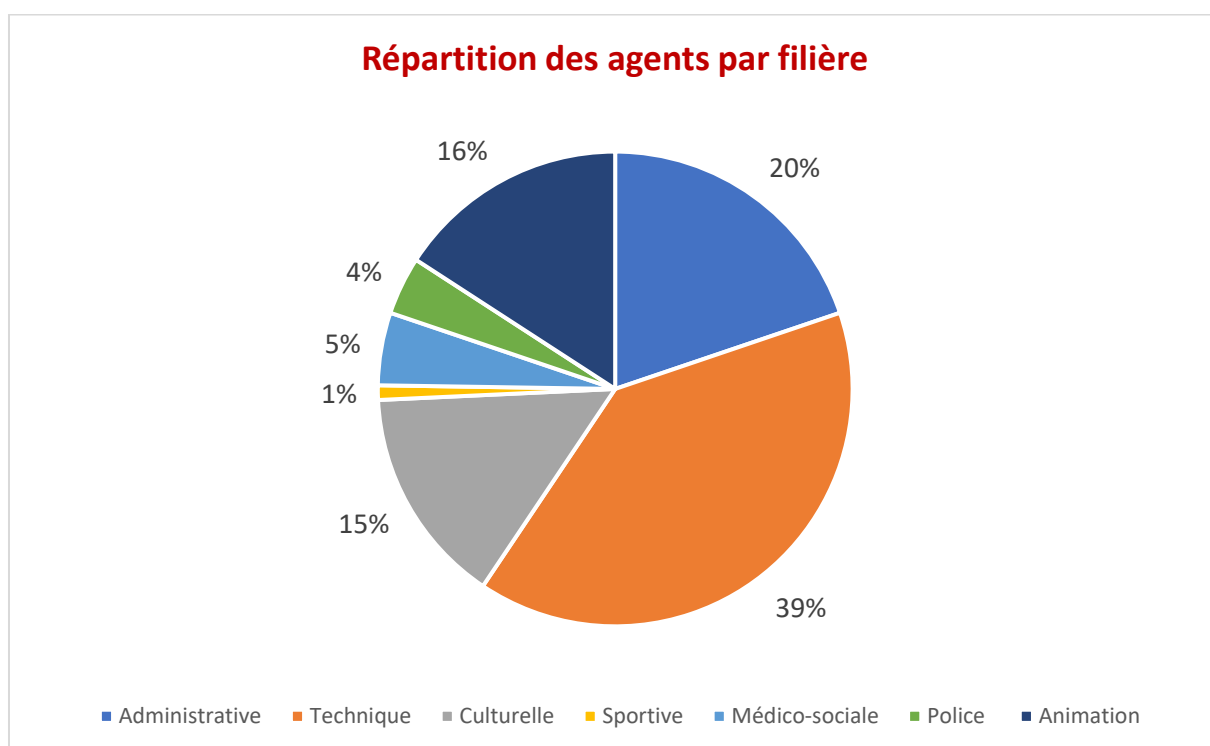
L'évolution des dépenses s'explique par :

- L'application des dispositions légales et réglementaires du statut des agents (Avancement de grade, d'échelon),
- Le développement des services publics de la commune (France Services, Education, Administration générale).

LES RESSOURCES HUMAINES

Répartition des agents titulaires et non titulaires sur postes permanents et non permanents par filière et par genre :

FILIERE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Administrative	18	2	20
Technique	14	26	40
Culturelle	9	6	15
Sportive	0	1	1
Médico solciale	5	0	5
Police	1	3	4
Animation	12	4	16
TOTAL	59	42	101



La formation :

La formation continue des agents est un axe fort de la politique en matière de Ressources Humaines. En 2021, le montant des dépenses s'est élevé à 37 002 €. Une enveloppe d'un montant équivalent sera inscrite au budget 2022 en raison, notamment, des formations devant être réalisées à titre obligatoire et de la formation continue.

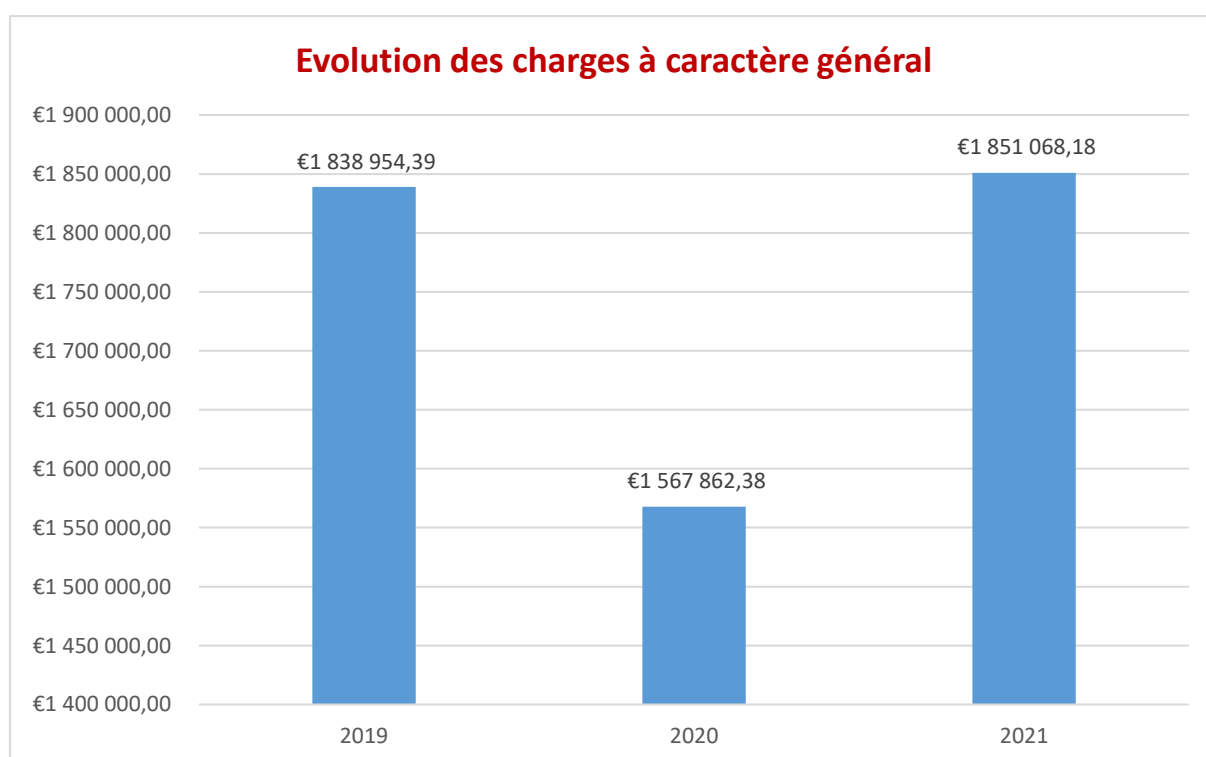
Quelques chiffres :

- 39 agents ont suivi une formation dans le cadre de la contribution obligatoire au CNFPT,
- 30 formations ont été réalisées à destination des agents des Services Techniques (formations obligatoires notamment),
- 46 agents ont suivi la formation aux gestes de premier secours.

LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

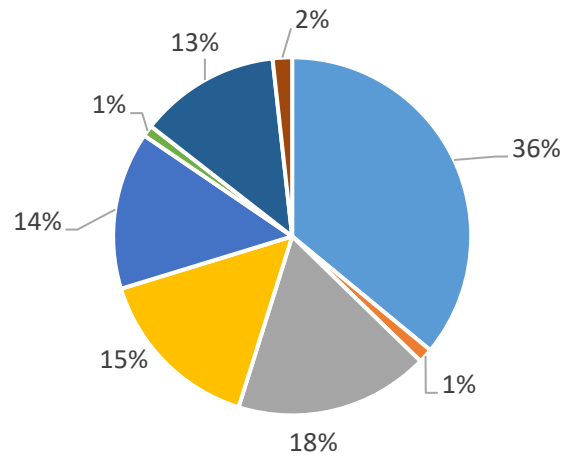
Le chapitre 011 retrace les dépenses relatives aux achats de prestations de services, aux frais d'énergie, de télécommunications, d'eau et d'assainissement, à la fourniture de petit équipement, aux fournitures administratives, aux contrats de prestations de services, aux locations mobilières, à l'entretien des bâtiments publics...

S'agissant des charges à caractère général, le niveau de dépenses devrait être équivalent au réalisé de 2019 et 2021 soit 1 850 000,00 €.



Les charges à caractère général au titre de 2020 présente un niveau d'exécution plus faible en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a fortement impacté le fonctionnement des services.

Répartition des charges à caractère général par fonction - 2021

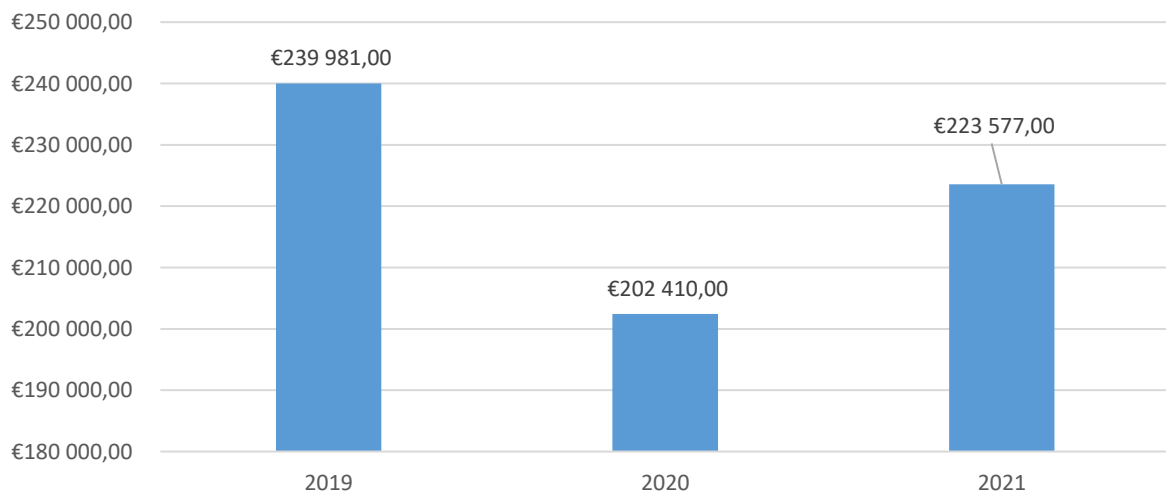


LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les subventions versées aux associations :

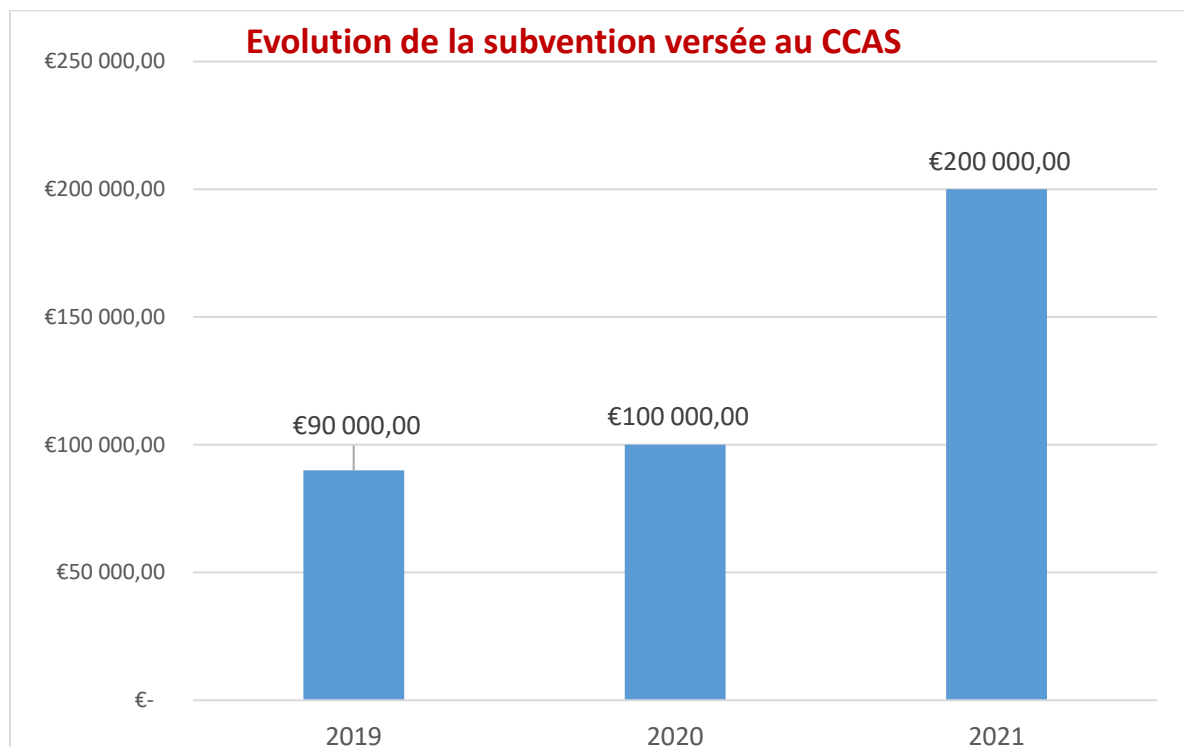
Le soutien à la vie associative locale reste une priorité forte, sous toutes ses formes (Concours financiers, mise à disposition de locaux, de matériels...). Dans ce cadre, le montant des subventions octroyé aux associations devrait demeurer proches des montants versés en 2021.

Evolution des subventions versées aux associations



La subvention versée au CCAS :

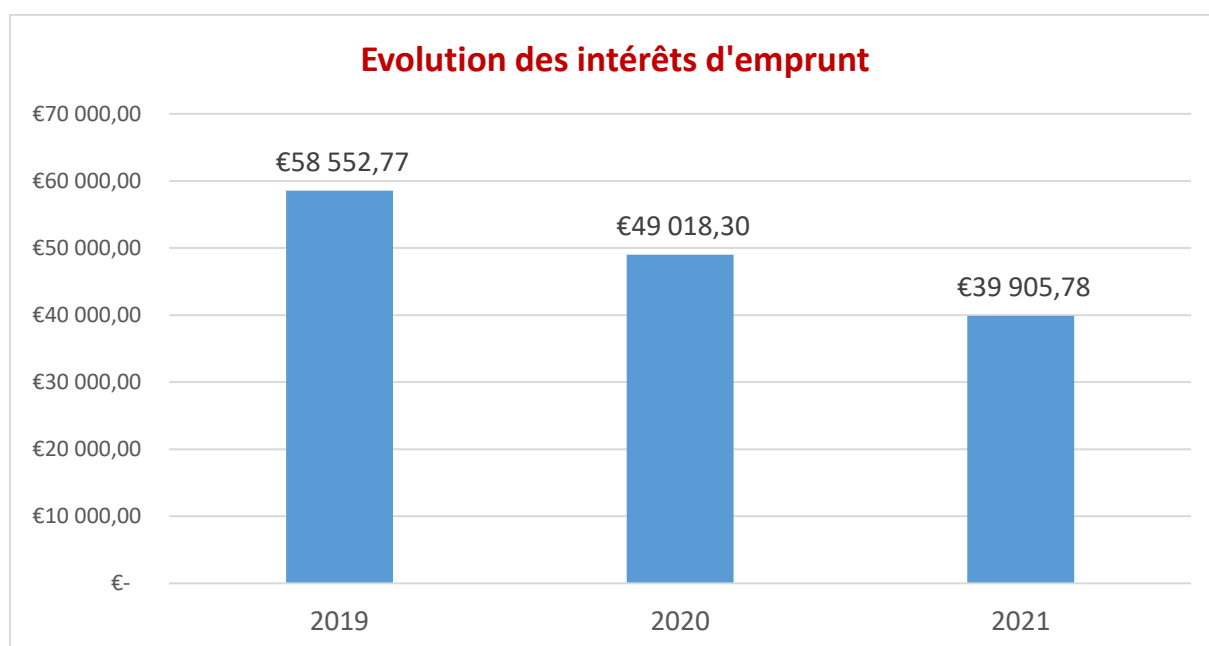
Au titre de l'exercice 2022, le montant de la subvention sera proposé à hauteur de 200 000€.



Les charges financières – Suivi des intérêts d'emprunt :

Le profil d'extinction de la dette communale fait apparaître une diminution progressive de la charge d'intérêt d'emprunt.

Le montant des intérêts d'emprunt au titre de l'exercice 2022 s'élèvera à 33 666.90 €.



D. LA SECTION D'INVESTISSEMENT (PRÉSENTATION PAR CHAPITRE)

1. LES RECETTES

Libellé	BP + DM + RAR 2020	CA prévisionnel 2021	
		Réalisé	Engagé (R.A.R 2021)
13 - Subventions d'investissement	2 168 284,00 €	656 317,50 €	1 593 065,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	510 000,00 €	5 630,83 €	- €
20 - Immobilisations corporelles	- €	27 130,13 €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	4 355,59 €	- €
Total des recettes d'équipement	2 678 284,00 €	693 434,05 €	1 593 065,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 403 573,79 €	2 477 415,38 €	- €
Total des recettes financières	5 081 857,79 €	3 170 849,43 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 435 538,00 €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	362 357,00 €	423 026,36 €	- €
Total des recettes d'ordre d'investissement	2 797 895,00 €	423 026,36 €	- €
Total des recettes	7 879 752,79 €	3 593 875,79 €	1 593 065,00 €

Légende :

- BP : Budget primitif
- DM : Décision modificative
- VC : Virement de crédits
- CA : Compte administratif
- RAR : Restes à réaliser

Le taux de l'exécution budgétaire en recettes réelles s'élève à 93,75% soit :

- Recettes réalisées : 3 170 849,43 € soit 62,40%,
- Restes à réaliser 2021 : 1 593 065 € soit 31,35%.

2. LES DEPENSES

Libellé	BP + DM + VC + RAR 2020	CA prévisionnel 2021	
		Réalisé	Engagé (R.A.R 2021)
20 - Immobilisations incorporelles	336 596,04 €	83 417,67 €	43 827,83 €
204 - Subventions d'équipement versées	277 423,74 €	76 388,87 €	97 020,00 €
21 - Immobilisations corporelles	2 479 669,19 €	1 635 188,82 €	390 336,90 €
23 - Immobilisations en cours	3 996 307,88 €	1 695 141,67 €	1 283 992,64 €
Total des dépenses d'équipement	7 089 996,85 €	3 490 137,03 €	1 815 177,37 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000,00 €	273 463,15 €	- €
27 - Autres immobilisations financières	140 000,00 €	139 938,49 €	- €
020 - Dépenses imprévues	180,00 €	- €	- €
Total des dépenses financières	7 530 176,85 €	3 903 538,67 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 170,00 €	7 169,22 €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 170,00 €	7 169,22 €	- €
Déficit d'investissement reporté	342 405,84 €	- €	- €
Total des dépenses	7 879 752,69 €	3 910 707,89 €	1 815 177,37 €

- Légende :
- BP : Budget primitif

- DM : Décision modificative
- VC : Virement de crédits
- CA : Compte administratif
- RAR : Restes à réaliser

Le taux de l'exécution budgétaire en dépenses réelles s'élève à 75,90% soit :

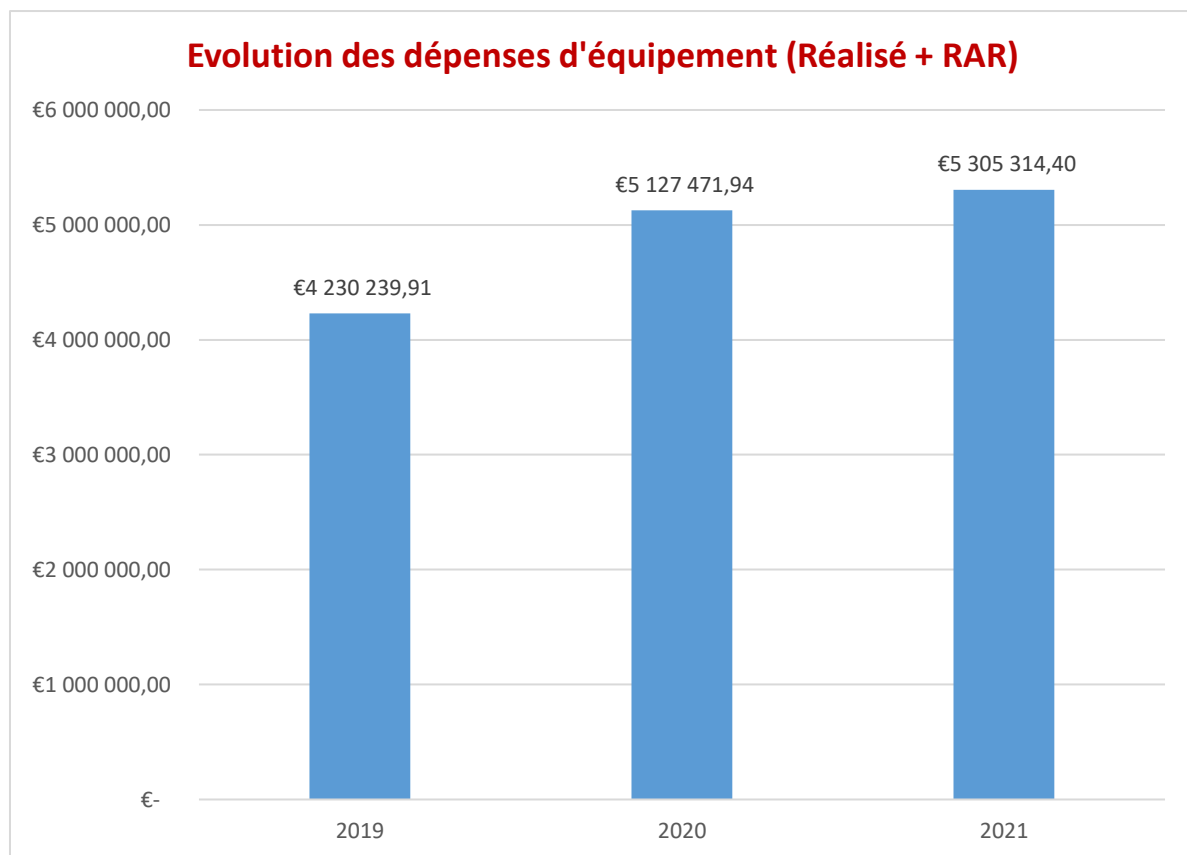
- Dépenses réalisées : 3 903 538,67 € soit 51,80%,
- Restes à réaliser 2021 : 1 815 177,37 € € soit 24,10%.

LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

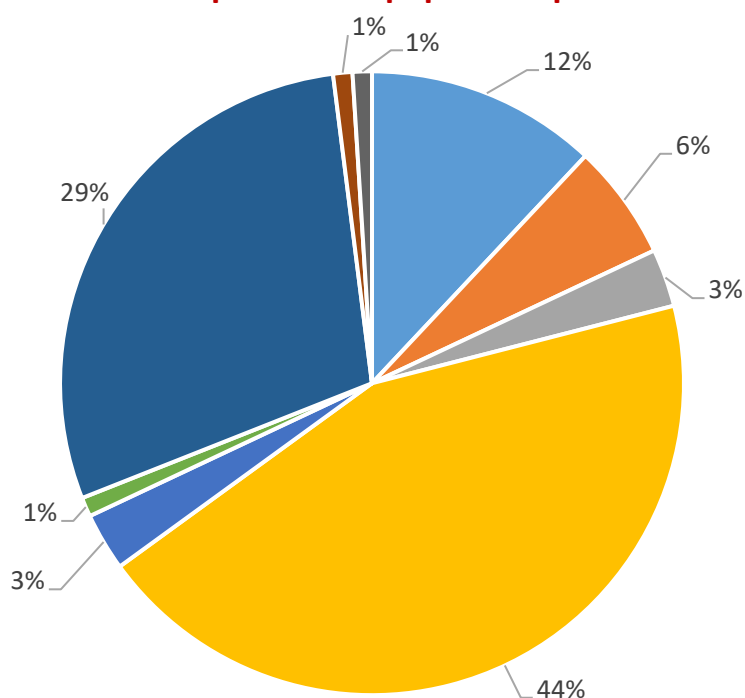
Les dépenses d'équipement incluent l'acquisition de mobilier, les travaux de voirie, les travaux en cours, les installations générales et agencements, l'acquisition de végétaux, les frais d'études, la réalisation de documents d'urbanisme...

La commune entend conserver une politique d'investissements soutenue répondant aux besoins et attentes de la population. L'exercice budgétaire 2021 aura été marqué par la poursuite de projets d'aménagement en cours et la préparation de nouveaux projets dont la réalisation sera effective en 2022.

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipement devrait s'élever à environ 5 000 000€ au titre de 2022.



Répartition des dépenses d'équipement par fonction



LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE 2021 :

AMÉNAGEMENTS LIÉS À L'ATTRACTIVITÉ :

- Aménagement d'un parking public au lieu-dit Les Vinzelles,
- Travaux d'aménagement au camping (prolongement du merlon afin de limiter les nuisances sonores),
- Acquisition et aménagement de 3 lodges au camping,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement d'un parking sur le site du Goulet,
- Travaux de rénovation de la cuisine de l'ancien LEP en vue de l'installation d'un traiteur,
- Travaux divers au Musée Sahut (Reprise de la terrasse, reprise de la toiture, restauration des balustres, travaux de rénovation et d'éclairage dans 4 salles),

- Etudes pour la réhabilitation de l'ancienne trésorerie,

POUR LE SPORT ET LES JEUNES :

- Aménagement d'un terrain multisports avec parking à Moulet Marcenat,
- Travaux d'aménagement relatifs aux aires de jeux du camping et de Cruzol,
- Renouvellement du parc informatique dans les écoles dans le cadre du plan de relance « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »,
- Acquisition de purificateurs pour les écoles,
- Acquisition d'un baby-foot pour l'espace jeunes,
- Travaux à l'école de Moulet Marcenat (Reprise de la toiture, reprise de la terrasse, installation de films anti-chaaleur, harmonisation des serrures).

POUR LA QUALITÉ DE VIE :

- Végétalisation de la plaine du Cessard,
- Acquisition de végétaux dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Végétalisons Volvic »,
- Poursuite de l'aménagement de la Cour d'Honneur et du jardin Bosredon (Tranche 2), Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement d'une Maison d'Assistants Maternels,
- Aménagement d'une aire de fitness sur la plaine du Cessard, - Aménagement d'un abribus à la Coussedière,
- Travaux de voirie (Aménagement de trottoirs, réfection de chaussées, reprise de caniveaux),
- Poursuite de la construction de la nouvelle médiathèque.

POUR UNE COMMUNE PLUS SÛRE :

- Poursuite des travaux d'aménagement de la traversé à Moulet Marcenat,
- Poursuite de l'installation d'un système de vidéoprotection,
- Installation d'un système de sécurisation des écoles,
- Travaux de mise en conformité, accessibilité et de rénovation des bâtiments communaux,
- Renouvellement du parc informatique à destination des agents (fourniture de PC portables afin de faciliter la mise en œuvre du télétravail).

E. EVOLUTION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Définition du calcul

CAF brute = Recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement – les intérêts de la dette

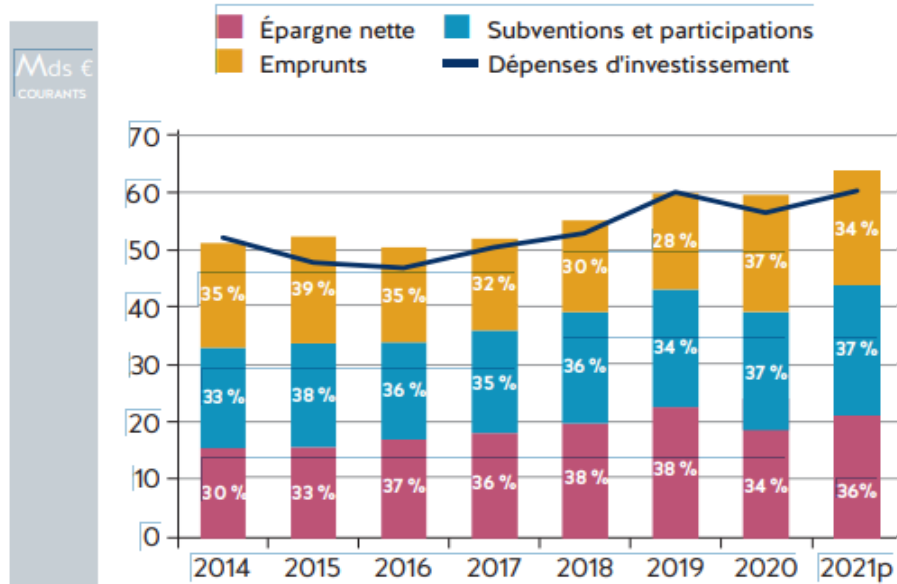
CAF nette = Caf brute – capital de la dette

EXECUTION BUDGÉTAIRE 2021	
Recettes réelles de fonctionnement	7 885 735,21 €
Dépenses réelles de fonctionnement	6 228 979,36 €
Intérêts de la dette	33 666,90 €
CAF brute 2021	1 623 088,95 €
Remboursement capital annuité	231 901,02 €
CAF nette 2021	1 391 187,93 €
CAF nette 2020	2 306 920,00 €
CAF nette 2019	1 495 605,00 €
CAF nette 2018	1 937 976,00 €
CAF nette 2017	1 963 199,00 €
CAF nette 2016	1 588 087,00 €

RAPPEL GLOBAL SUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LOCAUX © La Banque Postale Collectivités Locales



F. L'ÉTAT DE LA DETTE

En 2022, le capital restant dû s'élèvera à 231 901.02€.

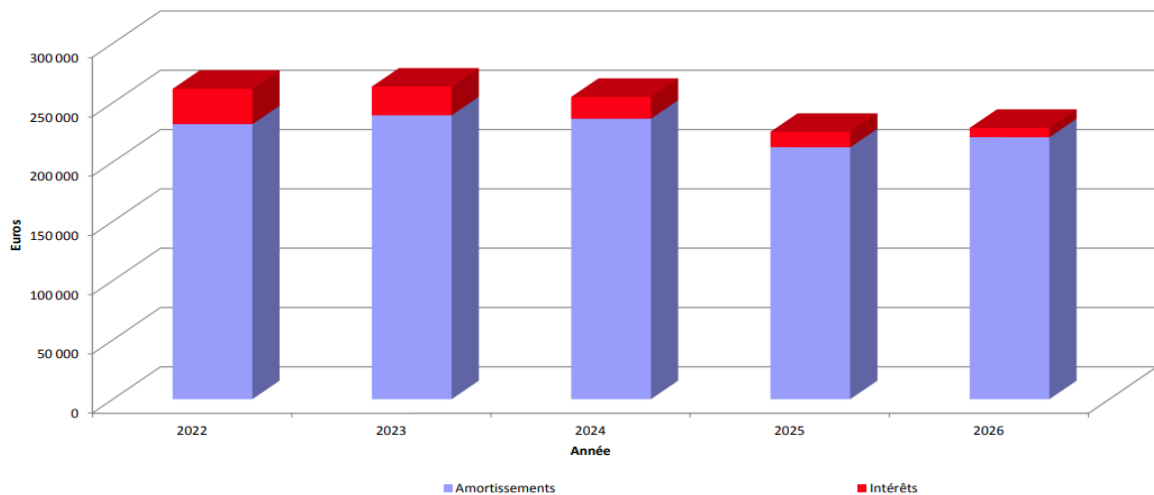
VOLVIC MAIRIE DE

Analyse au 01/01/2022

REMBOURSEMENT DE L'ENCOURS-

Banques : BPOSTALE CDC CM DEX Budgets: PRINCIPAL

GLOBAL DETTE
BY CONCERTALUX



Année	2022	2023	2024	2025	2026
Amortissements	231 901	239 432	236 522	212 433	220 928
Intérêts	29 829	24 185	18 358	13 009	7 848

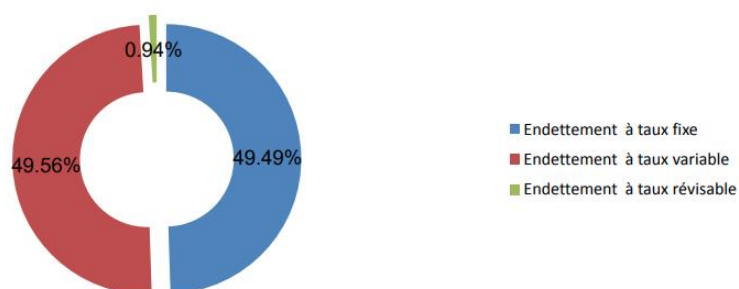
Annuités	261 730	263 617	254 880	225 442	228 776
----------	---------	---------	---------	---------	---------

RÉPARTITION DE L'ENDETTEMENT

Banques : BPOSTALE CDC CM DEX Budgets: PRINCIPAL

Endettement à taux fixe	922 128 Euros
Endettement à taux variable	923 468 Euros
Endettement à taux révisable	17 580 Euros

% du C.R.D. en fonction de la nature des taux

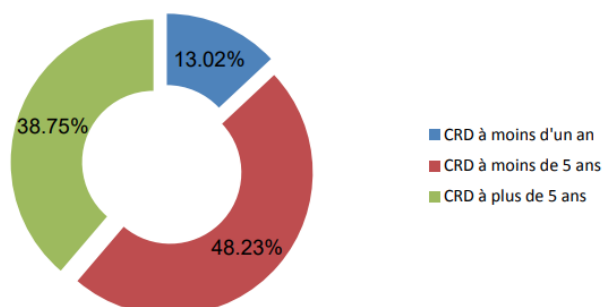


STRUCTURE DU CAPITAL REMBOURSABLE

Banques : BPOSTALE CDC CM DEX Budgets: PRINCIPAL

CRD à moins d'un an	242 651 Euros
CRD à moins de 5 ans	898 566 Euros
CRD à plus de 5 ans	721 959 Euros

% du capital remboursable par période



III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022

En 2022, la Commune poursuivra les projets d'aménagement en cours et programmera de nouvelles opérations, le tout selon les orientations suivantes :

◇ Garantir un cadre de vie de qualité pour **une commune où il fait bon vivre** :

- Réalisation d'une étude de mobilité (Déplacements, circulation, jalonnement, stationnement),
- Poursuivre les aménagements en matière de mobilité piétonne,
- Poursuite du programme d'aménagement et de rénovation des aires de jeux municipales,
- Aménagement d'une tyrolienne sur la plaine du Cessard,
- Engagement d'un programme pluriannuel d'entretien de voirie pour le bourg et les villages (4 ans),
- Réalisation d'œuvres « Street Art » sur les transformateurs et Place Macheboeuf.

◇ Poursuivre ses efforts en faveur de l'éducation et de la jeunesse pour **une commune jeune et dynamique** :

- Poursuite du programme de rénovation globale des 3 écoles,
- Réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie en vue de l'aménagement de l'espaces jeunes,
- Remplacement d'un véhicule pour le service de restauration scolaire,
- Renouvellement des manuels,
- Installation d'un système de climatisation au gymnase CHAMPLEBOUX,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement de 2 terrains de tennis couverts.

◇ Poursuivre les démarches en matière d'environnement et de protection de la biodiversité pour **une commune verte** :

- Poursuite du programme de végétalisation et fleurissement du bourg et des villages,
- Acquisition de récupérateurs d'eau de pluie à destination des volvicois,
- Réalisation d'une étude sur la récupération des eaux pluviales,
- Réalisation d'une étude de faisabilité bois-énergie et assistance à la mise en œuvre d'un Marché Global de Performance pour la réalisation d'un réseau de chaleur bois (Accompagnement par RLV).

◇ Poursuivre la politique sociale pour **une commune solidaire** :

- Maintien d'un soutien élevé au CCAS,

- Poursuite et développement des chantiers d'insertion,
- Aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles,
- Travaux de VRD en vue du projet de construction du nouvel EHPAD,
- Poursuite des travaux de rénovation des logements communaux.

◇ Développer l'attractivité économique, touristique et culturel de son territoire pour **une commune attractive** :

- Réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie en vue de l'aménagement d'une entreprise d'informatique,
- Acquisition de foncier en vue de projets d'aménagement,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un mode de gestion et d'exploitation du camping municipal,
- Encourager les porteurs de projets via la cession de foncier,
- Renouvellement de l'équipement son et lumière en voie d'obsolescence de La Source,
- Renouvellement du parc instrumental de l'Ecole Municipale de Musique De Volvic,
- Fin de la construction de la nouvelle médiathèque,
- Poursuite du programme d'entretien des fontaines,
- Travaux de restauration de l'Eglise Saint Priest (Tranche ferme),
- Poursuite des travaux de rénovation du Musée SAHUT,
- Poursuite de l'aménagement de la Cour d'Honneur et du jardin Bosredon (Opération complémentaire relative à la reprise des cadettes),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de la tranche 3 de l'aménagement de la Cour d'Honneur et du jardin Bosredon.

◇ Poursuivre la sécurisation des biens et des personnes pour **une commune plus sûre** :

- Mise en conformité en matière de sécurité et de sûreté du Musée SAHUT,
- Sécurisation des accès aux écoles par des travaux de voirie,
- Poursuite de l'installation de la vidéoprotection (phase 3),
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction d'une gendarmerie.

◇ Proposer un service public de qualité et moderne pour **une commune avec un service accessible à tous** :

- Poursuite des travaux d'entretien des bâtiments communaux,
- Poursuite des mises en conformité et en accessibilité des bâtiments communaux,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude relative au projet d'extension du cimetière,
- Remplacement du serveur informatique,
- Communication : programme d'investissement numérique.

Petites villes de Demain :

En 2021, la commune de Volvic a intégré le programme de redynamisation « Petites Villes de Demain » dont les principaux objectifs sont l'amélioration du cadre de vie et la pérennisation du maillage territorial.

A l'appui des orientations budgétaires, des fiches action seront réalisées afin de définir les axes stratégiques d'investissement en matière d'habitat, de culture, de patrimoine et de tourisme.

A titre d'exemple, la remise à plat de la mobilité entre pleinement dans le champ d'action du programme Petites Villes de Demain.

IV. CONCLUSION – OUVERTURE DU DÉBAT

L'environnement économique et social est encore porteur d'incertitudes pour l'exercice qui se présente à nous.

Des chantiers qui s'ouvrent à peine seront importants pour nos futures orientations budgétaires : c'est le programme Petites Villes de Demain qui peut être un atout supplémentaire ; c'est aussi le chantier du Pacte Financier et Fiscal, qui va retenir toute notre attention et notre vigilance.

Ceci nous incite à une construction budgétaire prudente pour 2022.

Ceci n'empêche nullement la poursuite d'une action soutenue, autour des priorités évoquées dans les orientations que nous venons de rappeler, et qui peuvent se décliner en deux thèmes, qui eux-mêmes se croisent : le bien-vivre et le développement durable.